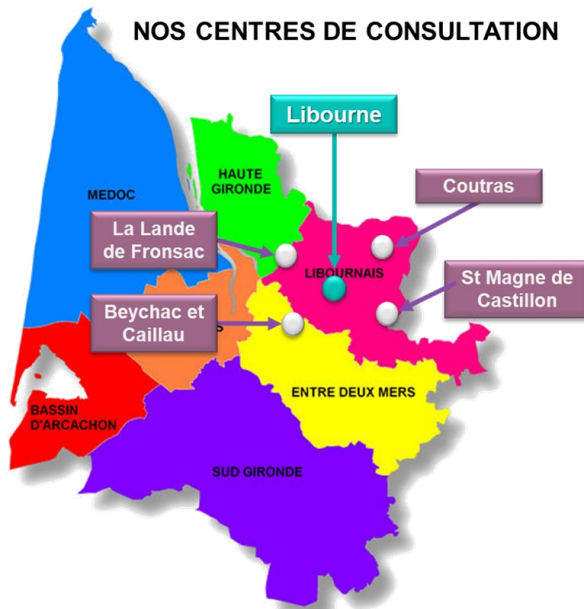


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



LA TROUSSE DE SECOURS



PRÉVENTION DES
RISQUES

Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et **facilement accessible**.



Matériel de soin

- ◆ Ciseaux à bouts ronds.
- ◆ Pince à échardes.
- ◆ Tire-tique.
- ◆ Couverture de survie.
- ◆ Masque pour bouche à bouche (type Life Key®).
- ◆ Gants à usage unique.
- ◆ Kit section de membre.
- ◆ Rince-œil.
- ◆ Garrot tourniquet.

Matériel de désinfection



- ◆ Gel hydro alcoolique pour les mains du secouriste.
- ◆ Antiseptique en dosettes individuelles.
- ◆ Spray antiseptique
- ◆ Dakin® en petit contenant (noter la date d'ouverture, conserver jusqu'à 4 semaines après ouverture).
- ◆ Sérum physiologique en dosettes individuelles stériles.



Si vous souhaitez télécharger cette plaquette, n'hésitez pas à visiter notre site internet

www.sistlib.org

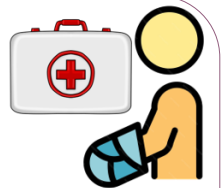
En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.



Pansements

- ◆ Sparadrap microporeux.
- ◆ Pansements autoadhésifs.
- ◆ Compresses de gaze stérile en sachet individuel.
- ◆ Bande extensible (type Nylex®).
- ◆ Pansements ou compresses hémostatiques.
- ◆ Doigtier de protection.

Conseils



- ◆ Pour les risques spécifiques, voir le médecin du travail.
- ◆ Mettre à jour la vaccination antitétanique.
- ◆ La trousse de secours est sous la responsabilité de l'employeur.
- ◆ La trousse de secours ne doit pas contenir de médicament, la responsabilité du chef d'entreprise pouvant être engagée en cas d'incident.
- ◆ Vérifier régulièrement le contenu et les dates de péremption.
- ◆ Former des sauveteurs secouristes du travail.



Samu	15
Pompiers	18
Européen	112
SMS	114